



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

C O M P T E R E N D U

Réunion du Comité Directeur
vendredi 05 avril 2018

Présents :

Mmes CLAMENS - LOZANO - MONDRAGON - ROUGES -
SARMAN

Mrs ARCANGELI - ARNAUD - AZEMA - BEIGNON - DALLIER
- DEBEZI - DUCASSE - GALIANO - JOUANY - LACROUX -
LE BOT - LE MANACH - NEVEU - PINAUD - RICARD

Absents excusés :

Mmes CASSAIGNEAU - RATHBERGER

Mrs JURADO - HUGUET - VIGNERES

Préambule du Président

Bonjour à toutes et tous, et encore une fois merci de vous être soustraits à vos obligations afin de pouvoir être des nôtres.

Nous avons fait de la communication un axe fort de notre action. Peu de Comités sont aussi transparents que nous, en diffusant les divers comptes-rendus de nos réunions et de nos commissions. Les clubs ont l'information rapidement voire quasiment en temps réel. Ces comptes-rendus ne sont pas de simples relevés de conclusions mais une photographie la plus fidèle possible de nos débats, mais ils sont parfois utilisés contre nous quand les personnes s'estiment lésées, pas assez défendues ou entendues. Négligeant alors la notion de voie hiérarchique, ils s'adressent directement à la FFPJP ou autres instances. Bien sur, ces écrits nous reviennent mais je vous laisse imaginer l'impact de tels procédés.

Il est également important que tous les secteurs soient informés quand des événements marquants viennent ponctuer leur vie interne. Il faut que chacun dans son secteur prenne le temps d'alimenter la rubrique relative à son secteur. Mais, le site ne doit pas se substituer à l'information due aux présidents et aux clubs. Tout le monde ne consulte pas le site en temps réel, il est donc important d'utiliser tous les vecteurs d'information.

Il est également important que les actes d'incivilités lors des rencontres ne soient pas tus, même si je conçois que parfois l'action soit vécue comme une dénonciation avec des risques de représailles. Il ne s'agit en aucun cas de dénonciation mais d'information afin que nous puissions sanctionner les personnes fautives. Le fait de rendre nos terrains plus surs ou moins tendus est l'affaire de tous et non de quelques officiels. La commission de discipline a assez de clairvoyance pour administrer la juste peine au regard des fautes commises et des effets générés. Mais, il ne faut pas se tromper de cible, ni le Comité ni la commission de discipline n'a vocation à gérer les querelles interpersonnelles et à intervenir dans les désaccords internes aux clubs car alors nous ne ferions plus que cela.

Il est d'autre part important de garder à l'esprit que nous pratiquons un sport, important certes, mais pas suffisant pour générer des passions aux effets dévastateurs.

Sachons raison gardée en toute circonstance et ne transformons pas en drame ce qui n'est, à mes yeux, bien souvent qu'une tempête dans un verre d'eau : nos relations s'en trouveront grandement améliorées.

Michel LE BOT

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 2 mars 2018

Michel LEBOT : dans les questions diverses, §2 "*La gestion de ces manifestations est portée par des Sociétés qui fixent le droit d'entrée des joueurs de haut niveau à 1700€...*" Il s'agit de 1700€ ... par sponsors !

Le compte rendu soumis à l'approbation de l'Assemblée n'apporte aucune autre remarque supplémentaire et est approuvé à l'unanimité.

2- Retour sur les incidents touchant le secteur du Comminges

Lors de la réunion de mars dernier du comité départemental, Michel LEBOT avait fait part des difficultés rencontrées par trois personnes du secteur du Comminges à obtenir leur mutation de la part du président de leur ancien club.

Le président du Comité a demandé à ce dernier de lui fournir les preuves des griefs justifiant le refus de mutations. Michel LEBOT fait lecture de la réponse du président du club qui fait allusion pour l'un d'entre eux, à des dettes d'ordre personnel et pour les deux autres, d'une plainte visant un membre de leur famille mais non opposable à eux directement.

L'absence de preuves matérielles et les motifs exposés ne sont pas jugés recevables pour justifier le maintien du refus de mutation.

La FD, consultée en amont sur cette affaire, avait répondu que sans preuves sportives réelles, le Comité Départemental et donc son président, pouvait se substituer au président du club pour signer les mutations.

Après un tour de table, le Comité Directeur de la Haute-Garonne autorise à l'unanimité, le président, Michel LEBOT à signer les demandes de mutations des trois personnes concernées. Michel LEBOT adressera un courrier au président du club pour l'informer de la décision validée ce soir.

2- Bilan des Championnats

* Championnats de Secteur

a) Sportivement

Un premier bilan fait apparaître une participation à la hausse sur l'ensemble des compétitions organisées à ce jour et malgré le mauvais temps :

Catégories	Types	2017	2018	Ecart d'équipes	Ecart joueurs
Triplette promotion	Chpt	753	727	- 26	- 78
	2ème tour	0	689	+ 689	+ 2067
Doublette Mixte	Chpt	859	826	- 33	- 66
	2ème tour	734	716	- 18	- 36
Triplette Masculin	Chpt	639	699	+ 60	+ 180
	2ème tour	448	536	88	+ 264
Triplette Féminine	Chpt	184	198	+14	+ 42
Tête à Tête Masculin	Chpt	1321	1318	- 3	- 3

	2ème tour	888	931	+ 43	+ 43
Tête à Tête Féminin	Chpt	351	364	+ 13	+ 13
	2ème tour	301	295	- 6	- 6
Doublette Masculin	Chpt	960	980	+ 20	+ 40
Doublette Féminine	Chpt	277	289	+ 12	+ 24
TOTAL				+ 879	+ 2 562

Certains secteurs, les 4 Vallées et Grenade connaissent la hausse la plus sensible, Carbonne et Pibrac une participation légèrement à la baisse, les autres secteurs s'équilibrent.

b) Administrativement

- Gestion des inscriptions dans le secteur du Comminges

L'indisponibilité de Chantal CASSAIGNEAU dans le secteur du Comminges a entraîné un travail supplémentaire (mais assumé) important aux deux personnes qui s'étaient portées volontaires pour gérer les inscriptions sur les championnats et tours qualificatifs, Alain PINAUD et Francis RICARD. Ils s'en sont acquittés par amitié et pour venir en aide aux trois membres du secteur.

- Envoi des concours

Dans l'ensemble, il se fait en temps et en heure. Petit mémo pour les listes spéciales qui se génèrent automatiquement, à condition de veiller à deux choses :

1) à l'ouverture du graphique vérifier que la liste des engagées soit propre (aucune équipe coché) et à la fin vérifier la validité des équipes cochées.

2) lorsque le graphique se termine manuellement, penser à rajouter à la liste spéciale les équipes qualifiées.

Un contrôle des infos portées sur le document "liste spéciale" de Gestion concours est indispensable avant tout envoi afin de limiter le risque d'erreur.

- Non présentation de licence sur toutes compétitions

Le règlement fédéral dit que la personne peut jouer à condition de présenter une pièce d'identité et de s'acquitter de la somme de 10€ : cette règle doit être appliquée sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne, par l'ensemble des membres du Comité et graphiqueurs. Des carnets de reçus numérotés ont été mis à la disposition des secteurs via les graphiqueurs qui exercent : ils doivent être utilisés.

- Absences sur les qualificatifs Secteur

Elles sont gérées par le Secteur pour les qualificatifs secteur, par le Comité de pilotage du comité pour les Q.Ligue et Championnat Haute-Garonne.

A ce jour, trois absences ont été relevées sur les Q.Ligue tripléte promotion.

Michel LEBOT appelle à l'attention de chacun que :

- toute absence sur un qualificatif Q.Ligue doit être motivée par la présentation d'un justificatif avec un motif réel et sérieux dans un délai de trois jours suivant la compétition.

- les qualificatifs qui se déroulent sur deux jours, les absences des équipes le lendemain matin, sont considérées comme un abandon de Championnat et à ce titre, sont passibles de Commission de Discipline sauf si présentation d'un justificatif avec un motif réel et sérieux dans un délai de trois jours, suivant la compétition.

- Port du jean bleu

Cf. CR réunion du Comité Directeur du CD31 du 02 mars 2018 : "Le port du jean bleu interdit : au vu de l'ampleur du débat suscitée par la décision prise par le Comité Directeur de la Fédération en la matière, ce dernier a apporté une légère tolérance :

Pour 2018 :

- dans nos secteurs, il est recommandé de faire preuve d'informations et de pédagogie.
- aux Championnats Départementaux et Régionaux, **LE PORT DU JEAN BLEU EST INTERDIT.**

Les Comités qui n'appliqueraient pas cette règle, se verraient refuser toute équipe aux Championnats de France.

Les Q.Ligue étant des qualificatifs, l'arbitre se doit de faire de la pédagogie, de l'information auprès des équipes (voir un avertissement) tout au plus.

3- Compte rendu de la réunion de la Commission Communication

La Commission Communication, Marie-Madeleine CLAMENS, Jennifer ROUGES et Jean-Bernard VIGNERES avait sollicité la présence d'un membre de chaque secteur à cette réunion pour traiter d'un seul et même sujet, le site officiel du CD31.

Tous les secteurs étaient représentés, à l'exception du Comminges et de Muret, excusés.

Le site est l'affaire de toutes et tous : chacun à son niveau doit contribuer à le faire vivre et évoluer en fournissant des informations (textes, photos etc.). Demande de l'assemblée :

- davantage d'infos sur les jeunes, notamment le CDC
- insérer "contacts clubs" dans "infos secteurs" ainsi que le nombre d'équipes à qualifier dans chaque secteur sur les Championnats HG et Q.Ligue => ok
- créer le live score (graphique des Championnats en direct) accessible en page d'accueil => OK
- insérer la page 13 du calendrier sur le site => ok (dans le "comité" - "infos 2018" - bon à savoir)
- la publication des résultats des championnats et des tours qualificatifs par secteur est très appréciée de tous, mais il serait bon d'uniformiser leur mode de publication. Deux propositions de mise en page seront adressées aux responsables de secteur et laissées à leur appréciation. A ce jour, et malgré la demande des membres présents à la réunion et des internautes, certains secteurs restent non renseignés.
- présenter les résultats des Q.Ligue et des Chpts HG : pour une bonne et complète information, il faudra transmettre le GCZ et des photos des qualifié(e)s et/ou vainqueurs à Marie-Madeleine.

Concernant les GCZ des championnats et tours qualificatifs secteurs, afin de faciliter le traitement et l'archivage de ces fichiers, il est demandé (pour 2019) :

1) de nommer les graphiques avec les 3 infos de base suivantes :

- le type de compétition (Chpt ou Q.2)
- le secteur (Toulouse, Cges etc.)
- et la date de la compétition

Exemple => CHPT_DOUBMIXTE_GRENADE19

Ou => Q2_TRIPSENIOR_PIBRAC19

2) et d'éviter des titres "bateaux" du genre :

Exemple => CHPT_D_FEMININ_1^{er} avril

Ou => 19032019DMQ2TOULOUSE

- présenter les Régionaux ou Nationaux en HG (affiches, listes des équipes, tirages des poules et résultats). Cette démarche demande l'implication des membres du secteur.

Pour deux questions spécifiques, Marie-Madeleine a contacté le prestataire, le Groupe Happy :

- créer un moteur de recherche. Réponse : bien sûr, c'est faisable mais il doit se renseigner sur le temps de développement que cela prendrait et l'impact sur le cout de la maintenance. En attendant, en bas de la page d'accueil du site, il suffit de cliquer sur "plan du site" pour avoir les divers chemins d'accès.
- faire défiler des photos dans le bandeau de la page d'accueil. Réponse : c'est tout à fait faisable et en plus gratuit ! Seule contrainte, utiliser des photos de bonne qualité.

Dans l'ensemble, si des améliorations restent à apporter (c'est évident), le site n'en demeure pas moins très consulté, un peu de temps restant nécessaire pour que chacun se l'approprié. A la rentrée de septembre, un nouvel état des lieux sera fait sur des points à améliorer ou à corriger.

Le président rappelle aux clubs ou aux secteurs disposant d'un site Internet et amenés à publier toute sorte d'informations, l'obligation de faire une déclaration préalable auprès de la CNIL, en France, la publication de fichiers, photos, noms etc. étant interdite et soumise à déclaration, le non respect de cette mesure est puni financièrement et pénalement. Le risque est encore plus grand avec la publication de photos, adultes mais à plus forte raison, les enfants. Soyez vigilants.

4- Point des licences et de la Trésorerie

❖ Licences

Le bilan général est plutôt encourageant avec, de date à date, une cinquantaine de licences en plus. Il manque cependant environ 600 licences pour arriver au chiffre de la mi-octobre 2017. Trois secteurs connaissent un retard plus important alors que notre département enregistre 1132 licences nouvelles.

H.G - Secteurs	LICENCES 05/04/2018	LICENCES 14/04/2017	LICENCES 18/10/2017	% PAR RAPPORT TOTAL 2017/2018		
TOULOUSE	1315	1271	44	1364	-49	96.41
COMMINGES	1475	1481	-6	1587	-112	92.94
4 VALLEES	2212	2151	61	2242	-30	98.66
CARBONNE	1131	1076	55	1177	-46	96.09
GRENADE	1022	1004	18	1062	-40	96.23
MURET	1039	1045	-6	1083	-44	95.94
PIBRAC	1419	1473	-54	1543	-124	91.96
GLS	1732	1792	-60	1882	-150	92.03
TOTAL CD31	11345	11293	52	11940	-595	95.02
C° TERRITORIALE MIDI PYRENEES	32019	31874	145	33823	-1804	94.67
9 ARIEGE	2419	2461	-42	2714	-295	89.13
12 AVEYRON	4062	4006	56	4176	-114	97.27
31 HTE GARONNE	11345	11293	52	11940	-595	95.02
32 GERS	2898	2953	-55	3100	-202	93.48
46 LOT	2269	2203	66	2353	-84	96.43
65 HTES PYRENEES	1632	1567	65	1669	-37	97.78
81 TARN	4183	4184	-1	4410	-227	94.85
82 TARN & GARONNE	3211	3207	4	3461	-250	92.66

FFPJP	281103	282546	-1443	298218	-17115	94.26
-------	--------	--------	-------	--------	--------	-------

❖ Trésorerie

A ce jour, nous sommes dans une période faste avec des rentrées et des dépenses de gestion courante : tous les secteurs ont versé leurs acomptes sur la vente des licences (ce qui a permis de régler les licences à la FD) et sous peu, les inscriptions sur les championnats de secteur vont être collectées. D'ici quelques jours des dépenses importantes vont être engagées pour la logistique des championnats Midi-Pyrénées.

6- Questions diverses

✚ Michel LEBOT

- Location d'un véhicule

Il avait été évoqué de faire établir par notre partenaire, un devis pour réserver une camionnette pour déplacer notre matériel (cartons de tenues, scoreurs) sur les championnats départementaux. Deux propositions : ou bien réserver au coup par coup (80€ les deux jours) ou pour la durée totale des championnats (environ 2 mois pour 840€), à compter du 13 avril 2018. Cette 2ème proposition est retenue.

Le véhicule stationnera la semaine au siège du Comité, pourra être récupéré par le Délégué le jeudi ou le vendredi précédent le Championnat et ramené au plus tard le mardi. Le premier usage sera sur le Championnat Départemental Jeunes à Saint-Alban.

- Animation sur les championnats départementaux (deux jours)

L'animation ne sera faite que sur le dimanche pour 200€ + repas + trajet.

Jacques BREDA (ancien speaker du stade Toulousain) et Jérôme PANISI ont été contactés. 4 championnats sont retenus en fonction de la disponibilité de l'un et de l'autre et de nos besoins :

- Triplette vétérans, à Montastruc le 16/05, Jérôme PANISI
- Triplette féminin, à la Boule du Rugby le 27/05, Jacques BREDA
- Doublette mixte, à Roquettes le 16/06, Jérôme PANISI
- Triplette senior, à Revel, Jérôme PANISI

- Retraite de la secrétaire administrative

Patricia éligible à la retraite en 2018, a rendez-vous avec sa conseillère pour faire valoir ses droits au plus tard, le 31/12/2018.

Quand la date de son départ sera connue, le président entamera une procédure de recrutement avec fiche de poste, appel à candidature auprès de tout public y compris au sein des membres du Comité, suivie d'une procédure de recrutement. Il s'agit d'un poste à temps plein (35h) payé au SMIC et soumis à la Convention Collective du sport. Le lieu de travail est le siège du CD31, 42 avenue Frédéric Estèbe. Si un membre du Comité remplissait le profil de l'emploi, il devra bien entendu démissionner de ses fonctions d'élu(e)s.

✚ Serge GALIANO

- Il ne reste plus de lecteur de licence en stock au comité. Le trésorier va procéder à une commande de 5 lecteurs. Avant de jeter les lecteurs qui semblent défectueux, merci de les amener au secrétariat du Comité où ils seront testés avant d'être jetés, le cas échéant.

- Les patches du défibrillateur sont périmés. Il faudra en commander rapidement.

✚ Pierre Noël ARCANGELLI

- problème d'inscription des équipes aux qualificatifs de la part de deux présidents de clubs : l'un ne passe pas par la voix officielle. Cette situation doit cesser sous peine de voir les équipes non prises en compte. L'autre refuse d'inscrire certaines équipes de son club. Le relevé de toutes les inscriptions sera envoyé au président du club qui devra régler la totalité des inscriptions des joueurs de son club au secteur.

- Michel LEBOT a été contacté par le président de Miramont de Comminges au sujet du tour de barrage en CDC jeunes.

Il rappelle aux membres élu(e)s du CD, délégué(e)s sur une compétition et président(e)s du jury (constitué avant le début de la compétition avec le délégué, l'arbitre, les capitaines de toutes les équipes présentes), qu'ils remplissent les fonctions pour lesquelles ils ont été élu(e)s.

A ce titre, certaines choses ne se disent pas ou ne se font pas. Il rappelle également que la proposition d'attribution des championnats est faite par la commission sportive puis soumise au Comité Directeur du CD qui valide ou pas.

La règle dans le cas présent aurait été que le jury entende les 2 capitaines d'équipes concernés par le barrage et en cas de désaccord persistant sur le fait de jouer ou pas ce barrage en fin d'après-midi, décide, que la compétition se joue à la date butoir, sur un lieu désigné par le Comité Départemental. En l'espèce, la partie de barrage s'est jouée le jour même, le résultat est entériné.

Le président confie à la Commission des jeunes du CD le soin de travailler sur les modalités du déroulement de ce CDC jeunes afin d'éviter ce type de situation.

- Pierre Noël et Patrick HUGUET, adressent leurs plus vifs remerciements à tous ceux et toutes celles qui les aident ou les ont aidés dans la vie du secteur du Comminges durant cette période (inutile de les nommer, ils se reconnaîtront).

✚ Francis RICARD

- CDC vétérans

Il commence mardi prochain : les dossiers sont prêts, les arbitres et les délégués sont nommés, il n'y a plus qu'à...

- CDC JP

Domage que certains croyaient qu'il ne fallait pas d'arbitres ... voir règlement (Article 10 "*Frais d'arbitrage selon le barème en vigueur* "). Nous sommes dans le cadre d'un championnat de club, il faut donc un délégué (président du jury) et un arbitre, tous deux désignés par le secteur d'appartenance du club qui reçoit.

Point sur les dépenses du club pour le CDC JP : l'indemnité de l'arbitre est celle d'un championnat club journée, le délégué ne coûte rien. Par décision du Comité, le club recevant un tour de CDC JP perçoit la même aide du comité qu'un club qui reçoit un CDC pétanque.

Afin d'avoir les classements à jour, il est (fortement) conseillé de transmettre des résultats dans les meilleurs délais (fin de la compétition) par scan des feuilles de match etc.

- Bilan participation des clubs : 200 clubs ont au moins fait un concours qualificatif.
- La prochaine réunion de la C° Compétition est programmée début juin

✚ Alain PINAUD

Où en est le projet de formation des membres du Comité ? Réponse du Président : on ne va pas attendre le nouveau Geslico dont la nouvelle version tarde à venir. Cette formation sera très rapidement mise en place.

✚ Raymond NEVEU

Le secteur des 4 vallées a organisé à Bessières une journée jeune qui a rencontré un vif succès avec pas moins d'une soixantaine de jeunes.

✚ Thierry LACROUX

- pour éviter la perte des Trophées tournant offert par la Comité aux Clubs champions sur les Championnats Départementaux ou sur le Trophée de la Dépêche du Midi (JP), il faudrait faire signer une attestation de remise de challenge. Patricia a ce document à disposition et l'insérera dans la chemise dudit championnat.

- pour 2019, l'équipe championne HG pétanque étant qualifiée pour l'année d'après, devra participer au championnat de la Haute-Garonne vêtue de cette tenue. Qu'en est-il pour le JP où il ne sera pas qualifié d'office ? Réponse : si l'équipe est qualifiée la saison suivante, elle devra arborer sa tenue départementale gagnée l'année précédente.

✚ Gilbert DUCASSE

Regrette de ne pas avoir eu d'informations sur l'organisation du CDC JP pour le 1^{er} tour à l'exception de celles collectées sur le site.

✚ Daniel ARNAUD

Fait remarquer que le support de demande de licence est à son avis, incomplet (pas de nom ni de n° du club, ni de n° téléphone des licencié(e)s). Réponse du président : ce document est le document officiel émis par notre FD à qui ces remarques ont été adressées, il y a déjà plusieurs mois. Il faut espérer que l'année prochaine ce document soit corrigé.

✚ David CARLES

Quand va-t-il recevoir sa tenue sportive ? Voir Patricia. Le président en profite pour présenter la parka qui sera commandée pour les élu(e)s du comité.

✚ Frédéric DEBEZI

Remercie celles et ceux qui vont pallier aux carences de délégués dans son secteur.

Le président rappelle qu'il est impossible de gérer un secteur à seulement deux ou trois personnes, au regard de la charge de travail, administrative mais aussi sportive. Les membres élu(e)s d'un secteur ont vocation à solliciter l'aide d'autres personnes évoluant dans ledit secteur et dignes de confiance, à les former à certaines tâches, à leur donner des délégations etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin vers 23h45

La prochaine réunion est fixée au vendredi 04 mai 2018 à 20h

Le Président du CD 31,
Michel Le Bot.



La Secrétaire Générale,
Marie-Madeleine CLAMENS.

